

CAPACITÉ 2 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Chers étudiants,

Ces quelques pages pour vous souhaiter la bienvenue à Paris I, en 2^e année de Capacité, et vous exposer succinctement les grandes lignes de cette formation universitaire.

Je regrette sincèrement que cette présentation générale doive se faire par écrit en raison de circonstances sanitaires qui nous ont conduits à devoir annuler notre réunion de pré-rentree.

Avant tout, je souhaiterais vous féliciter, et même vous féliciter doublement.

Des félicitations, tout d'abord, pour avoir réussi vos épreuves de Capacité 1 l'an dernier, et ce en dépit d'un contexte particulièrement difficile et éprouvant.

Des félicitations, ensuite, (que je complète, du reste, par des encouragements) pour avoir choisi de poursuivre dans cette voie. Une voie qui vous offre des enseignements de grand intérêt et de belles opportunités, mais qui, ne l'oublions pas, exigera également de vous du travail, des efforts et un investissement considérable.

Passons aux informations et recommandations que je souhaite formuler pour vous accompagner et vous mettre sur les rails de ce semestre, voire de cette année.

- INFORMATIONS RELATIVES AUX ENSEIGNEMENTS -

Comme indiqué depuis déjà quelque temps par une annonce mise en ligne sur le site de la Capacité de Paris I, les **cours magistraux de Capacité 2 commencent ce lundi 21 septembre**. Sur ce même site, est accessible un planning des cours qui vous indique l'organisation de chaque semaine.

→ SEMESTRE 1 / CM

- LUNDI : Droit privé notarial / Mme Elsa SUPPIOT	→ 18h-21h
- MARDI : Procédure civile / M. Denis CARBONNIER	→ 18h-21h
- MERCREDI : Droit administratif / Mme Sara BRIMO	→ 18h-21h
- JEUDI : Droit social / Mme Bérénice BAUDUIN	→ 18h-21h
- VENDREDI : Droit commercial / M. Samuel FRANÇOIS	→ 18h-21h

Tous les cours ont lieu en salle 102 du Centre Lourcine – 1, rue de la Glacière, 75013 Paris
Port du masque et gestes barrières obligatoires.

REMARQUES TRÈS IMPORTANTES :

- Ma collègue Mme Elsa SUPPIOT, qui ouvrira, ce lundi 21, le bal des enseignements, a accepté de prendre du temps sur une partie de son cours pour vous expliquer en détails l'organisation propre à l'année de Capacité 2, à savoir le **système des parcours et des options**.

Il s'agit d'une organisation souvent difficile à bien comprendre par les étudiants ; Mme SUPPIOT a donc préparé une présentation écrite de cette organisation (voir document intitulé "**Organisation de la Capacité 2 – Parcours et Options**") et se mettra à votre disposition pendant la **séance du lundi 21 pour répondre à toutes vos questions** concernant le fonctionnement de votre année de Capacité 2).

→ autrement dit, il est **IMPÉRATIF d'assister au cours de ce lundi 21** pour obtenir l'ensemble des **informations et conseils indispensables à vos choix d'options**.

→ par ailleurs, il est VIVEMENT RECOMMANDÉ d'assister à TOUS LES COURS de cette première semaine, afin d'avoir un contact avec vos 5 enseignants du premier semestre et leurs matières respectives.

→ précisions :

* Il est loin d'être évident de savoir à l'avance les options qui vous conviendront et, à l'inverse, quels sont les cours dont vous n'aurez pas besoin pour vos examens.

Par conséquent, et au vu des circonstances si particulières et de la complexité de l'année qui commence, je vous recommande d'être assidus et réactifs lors de cette première semaine cruciale.

* Ceux qui se feront rapidement une idée claire, complète et correcte du cursus précis qu'ils choisiront pour devenir le leur pour toute l'année pourront alors, dès la deuxième semaine, n'assister qu'aux cours correspondant aux choix optionnels qu'ils auront officiellement formulés auprès de l'administration. Pour celles et ceux d'entre vous qui le souhaiteront, 2 à 3 semaines de fréquentation de l'ensemble des cours vous permettront de prendre vos décisions.

- La Capacité 2 présente un certain nombre de spécificités par rapport à la Capacité 1 :

→ la première spécificité – et la plus importante – est certainement ce **système d'options** :

- comme on vous l'expliquera lundi 21, contrairement à l'année de Capacité 1, où toute la promo suivait les mêmes cours, l'année de Capacité 2 offre aux étudiants le choix entre 3 parcours.

- comme on vous l'expliquera lundi 21, chaque parcours est composé d'un tronc commun de matières imposées, complété par des matières optionnelles.

** remarque : les matières optionnelles sont tout aussi obligatoires que les matières imposées ; mais c'est vous qui les choisissez !*

→ la seconde spécificité est l'**articulation inédite entre admissibilité et admission** :

je ne rentre pas dans les détails qui sont exposés dans le document "*Organisation de la Capacité 2 - Parcours et Options*", mais retenez que, contrairement à l'an dernier, les matières d'admissibilité et d'admission ne seront pas les mêmes.

** remarque : d'où l'importance de prendre le temps de la réflexion concernant le choix des options*

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE DES MATIÈRES

– MATIÈRES DU SEMESTRE 1 ET MATIÈRES DU SEMESTRE 2 :

Important : certaines matières sont annuelles (et sont donc enseignées sur les deux semestres), tandis que d'autres matières sont semestrielles (càd qu'elles ne sont enseignées que sur un seul des deux semestres)

Semestre 1 → **Droit notarial / Procédure civile (I) / Droit administratif (I) / Droit social / Droit commercial**

Semestre 2 → **Droit fiscal / Droit pénal / Économie politique / Droit administratif (II) / Procédure civile (II = Voies d'exécution**

** remarque : à ces matières, s'ajoute, au second semestre, l'enseignement de l'anglais, obligatoire pour tout le monde.*

– MATIÈRES SANS TD ET MATIÈRES AVEC TD :

Important : certaines matières font l'objet d'un enseignement consistant en un cours magistral seul et d'autres matières font l'objet d'un enseignement consistant en un cours magistral complété par des travaux dirigés

Les matières sans TD sont les suivantes : Droit notarial, Droit fiscal et Économie politique.

Les matières avec TD sont les suivantes : Droit administratif (I et II), Droit commercial, Droit social, Droit pénal, Procédure civile & Voies d'exécution.

* sachant que les **séances de travaux dirigés débuteront le samedi 17 octobre** et auront toujours lieu le samedi, selon un calendrier qui vous sera transmis très prochainement.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS :

- une série de **documents de présentation** vous sont communiqués ; lisez-les attentivement
- le **cours du lundi 21 septembre (18h-21h)** sera l'occasion d'une séance d'explications et de questions/réponses au sujet de l'organisation et du fonctionnement de la Capacité 2

Bref - même si vous êtes spontanément tentés en particulier par un des 3 parcours proposés, en raison de vos goûts ou de vos projets, ne vous précipitez pas mais, au contraire, prenez le temps de la réflexion !

Non seulement réflexion sur le choix du parcours lui-même, mais, à l'intérieur du parcours, choix des matières optionnelles, en décidant lesquelles seront à passer au titre de l'admissibilité et lesquelles au titre de l'admission.

Cette réflexion doit intégrer, outre votre intérêt pour telle ou telle matière, les éléments suivants, qui ont été exposés plus haut et sont indiqués dans le RCC de la Capacité 2 (accessible sur le site de la Capacité de Paris I) :

- deux matières sont annuelles (et sont donc enseignées sur les deux semestres – droit administratif (I et II) / procédure civile qui se poursuit en voies d'exécution) ; les six autres matières sont semestrielles (càd qu'elles ne sont enseignées que sur un seul des deux semestres).

** remarque : ce paramètre est très important car il vous permet aussi de décider des matières optionnelles en fonction de leur répartition sur les deux semestres : par exemple, certains d'entre vous préféreront (pour des raisons personnelles ou professionnelles) avoir un premier semestre plus « chargé » et le second plus « léger », ou le contraire, ou encore, avoir deux semestres bien équilibrés en termes de nombre d'enseignements à suivre.*

- trois matières font l'objet d'un enseignement consistant en un cours magistral seul et les cinq autres matières font l'objet d'un enseignement consistant en un cours magistral complété par des travaux dirigés.

** remarque : ce paramètre est également très important car il change la donne, tant au regard votre manière de travailler qu'au regard de l'organisation de vos samedis, puisque les TD ont lieu le samedi ...*

Afin que vous puissiez mener cette réflexion de la manière la plus constructive possible, je complète cette présentation générale par la communication de plusieurs documents :

- le planning des cours magistraux (déjà en ligne sur le site)
- un document intitulé : "*Organisation de la Capacité 2 – Parcours et Options*"
- une série de documents de présentation de chaque matière par l'enseignant qui en dispense le cours.

Dernières remarques :

- dès que vos inscriptions sont finalisées, je vous invite à activer au plus vite – et consulter régulièrement... – votre **adresse mail "Paris I"**, afin que tant l'équipe enseignante que l'administration puissent entrer facilement en contact avec vous ;

- de la manière connectez-vous régulièrement à vos **EPI** (espaces interactifs par lesquels vos enseignants vous communiquent cours, exercices, documents pédagogiques, informations ...), ainsi qu'au **site de la Capacité de Paris I**.

Bonne rentrée à tous !

Bien à vous,
Laureen Sichel